



## *Commission de l'Insertion des Jeunes*

18 mars 2022

### **Compte rendu**

#### Sommaire

---

<b>OUVERTURE</b>	<b>2</b>
<b>Election à la présidence de la commission</b>	<b>3</b>
<b>Perspectives de travail de la commission</b>	<b>5</b>
<b>Intervention de Jean-Benoît DUJOL, Directeur de projet à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) sur le lancement du Contrat d'Engagement Jeune</b>	<b>11</b>
<b>Présentation de l'ouvrage « Jeunesses, d'une crise à l'autre » par Yaëlle AMSELLEM-MAINGUY, Chargée d'études et de recherche à l'INJEP</b>	<b>15</b>
<b>Suite des travaux de la commission et conclusion</b>	<b>18</b>

*La séance est ouverte à 10 heures 10.*

## Ouverture

---

### **Marie CAILLAUD, présidente du COJ**

Bonjour à tous. Je ne pouvais être présente qu'à distance en raison d'un imprévu professionnel qui m'oblige à rester en Bretagne aujourd'hui. Je tenais quand même à vous saluer pour ouvrir cette première commission de l'insertion des jeunes de la nouvelle mandature et vous remercier par avance pour votre mobilisation dans les travaux de cette commission.

Ces dernières années, la commission insertion du COJ a toujours produit des travaux de grande qualité qui ont été suivis. Nous l'avons vu par exemple avec le Contrat d'Engagement Jeunes (CEJ). C'est aussi grâce à l'implication d'Antoine Dulin, qui a su conduire les travaux de la commission de façon à produire des travaux de grande qualité. Il faut continuer d'être force de proposition. Il y a encore des préconisations à faire valoir et des propositions qu'il faut continuer de porter. Je pense par exemple à la nécessité d'un pilotage national et territorial du CEJ. Les préconisations du COJ sont attendues. J'ai d'ailleurs le plaisir de vous annoncer la première saisine officielle du COJ, adressée à celui-ci par la ministre du Travail. C'est un acte symbolique fort témoignant des attentes qui existent vis-à-vis du COJ.

Le Premier ministre souhaite également nous saisir sur les modalités d'implication des différents niveaux des collectivités territoriales et des acteurs de la société civile, et sur l'attention à porter au lien entre le CEJ et les mesures législatives relatives à l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans. La commission de l'insertion des jeunes ne va donc pas manquer de travail et je suis sûre que nous aurons très prochainement l'occasion de nous rencontrer physiquement pour en discuter.

## Election à la présidence de la commission

---

### **Pierre MONTAUDON**

Vous avez reçu une profession de foi, car un seul candidat s'est positionné, à savoir Antoine Dulin, que je salue.

*Le vote a lieu à bulletin secret. 39 votants sont dénombrés.*

*Antoine DULIN est élu président de la commission de l'insertion des jeunes avec 37 voix favorables.*

### **Pierre MONTAUDON**

La prochaine réunion de la commission de l'insertion des jeunes donnera lieu à l'élection d'une vice-présidente, pour respecter la parité. Vous recevrez prochainement un mail d'appel à candidatures à ce sujet.

Au sein de la commission d'éducation populaire, Anne Carayon a été reconduite en tant que présidente.

### **Antoine DULIN**

Bonjour à tous et merci de m'avoir réélu à la tête de cette commission. C'est une responsabilité qui me plaît et qui m'engage. Je suis très heureux de poursuivre l'aventure et de revoir des visages familiers autour de la table, alors que nos échanges ont surtout eu lieu par visioconférence durant deux ans.

J'anime depuis la création du COJ la commission de l'insertion des jeunes, née de la fusion du Conseil de la Jeunesse et de celui de l'Education populaire suite aux travaux du Conseil national des missions locales.

Comme le COJ l'a souligné lors de sa dernière réunion, il manque, sur ces questions, des lieux de débat, d'échange et de proposition entre acteurs de tous horizons (administrations, jeunes, acteurs de la mise en œuvre des politiques publiques, acteurs associatifs, organisations syndicales et patronales...). Encore faut-il d'abord apprendre à se connaître et cette réunion constituera un pas en ce sens.

Nous nous sommes toujours dit, s'agissant de la commission de l'insertion des jeunes, que si vous estimiez préjudiciable l'absence, autour de la table, d'une structure, nous pourrions, si vous en êtes tous d'accord, l'inviter à se joindre à nos travaux. Cela peut enrichir nos débats. Nous avons d'ailleurs fait évoluer le nombre de représentants au sein du COJ. La Fédération des acteurs de la solidarité, par exemple, en fait partie alors que ce n'était pas prévu initialement.

Notre commission compte 64 membres au total, avec une trentaine de personnes présentes généralement lors de chaque réunion, ce qui témoigne de l'intérêt que nous portons à ces rencontres. Ce nombre nous a incités toutefois à structurer nos réflexions autour de groupes de travail, dans certains cas, pour défricher un sujet. Il peut arriver également que nous vous sollicitions par mail pour d'éventuels amendements sur la base de la première version d'un document. L'expérience montre que ce travail collectif peut avoir beaucoup de force et nous nous efforçons de tenir compte de l'ensemble des amendements. Lorsque des amendements se contredisent, nous les abordons en commission afin de tenter d'aboutir à un consensus ou éventuellement constater un désaccord. Cet exercice d'amendement peut sembler parfois long et fastidieux mais il permet d'intégrer la richesse de vos propositions.

Nous avons toujours envisagé la commission comme un lieu de débat et d'enrichissement, qui permet aussi d'auditionner des tiers. La ministre du Travail aurait dû être présente lors de cette séance mais il se trouve que nous sommes en période de réserve. C'eût été un témoignage de l'intérêt que porte le Gouvernement à nos travaux. Nous pouvons aussi auditionner des structures, des jeunes ou les porteurs de projets qui vous sembleraient particulièrement intéressants. Soyez force de proposition pour que ces auditions nous enrichissent collectivement.

Je suis quelqu'un de spontané. N'en soyez pas surpris. Je tutoie facilement les gens et serai attaché à ce que nous ayons de bonnes relations, dans un esprit convivial. Je m'efforcerai d'être attentif à chacun. Nous pourrons aussi utiliser ponctuellement la visioconférence, pour des raisons pratiques.

Je travaille à la Métropole de Lyon, au cabinet du président de la métropole, en tant que conseiller chargé des questions d'insertion, d'emploi, de logement. Je préside également l'Association nationale des groupements de créateurs, qui permet à des jeunes, notamment décrocheurs et issus de quartiers de la politique de la ville, d'être accompagnés avec les méthodes de l'éducation populaire dans la création d'activités et d'entreprises. Nous sommes présents au sein de 45 missions locales, avec des taux très élevés (70 à 80 %) de retour à l'emploi ou à la formation.

Ces dispositifs permettent à ces jeunes de retrouver l'estime de soi pour ensuite se projeter dans une vie professionnelle. J'avais également fait partie du CESE durant dix ans, jusque l'an dernier. J'avais été missionné par les gouvernements Valls, puis Cazeneuve, sur le sujet de la simplification des politiques de jeunesse. Je suis convaincu que nous avons encore beaucoup de choses à faire, y compris lors du prochain quinquennat, sur ces enjeux. Le thème de l'insertion englobe les dimensions sociale et professionnelle. Même si l'objectif du retour à l'emploi est prioritaire, on ne peut juste traverser la rue pour traverser un emploi : il faut aussi accompagner, être à côté et lever un certain nombre de freins périphériques.

## Perspectives de travail de la commission

---

Je vous propose un tour de table afin que chacun(e) se présente succinctement et fasse part éventuellement de thèmes de travail qui lui tiennent particulièrement à cœur.

### **Ahmed HAMADI**

Je représente la CNAF, dont je suis administrateur et suppléant de la présidente. Je suis très impliqué dans les actions sur la jeunesse, l'action sociale et sur toutes les questions de l'insertion des jeunes. Mon rôle est aussi de rapporter au Conseil d'administration de la CNAF la teneur de nos réflexions ici.

### **Yoann LACOMBE**

Je représente la Jeune Chambre Economique Française (JCEF), association reconnue d'utilité publique depuis 1952. Nous sommes une organisation bénévole qui forme les jeunes à la prise de responsabilité au travers de projets d'intérêt général, notamment autour des objectifs du développement durable.

Il existe à nos yeux des sujets de court terme et de moyen terme. Il me semble important de poursuivre le travail engagé et je suis ravi, à cet égard, qu'Antoine Dulin ait été réélu à la tête de la commission. A court terme, nous essayons par exemple de mobiliser les jeunes sur le vote et un gros travail est à produire de ce point de vue. A moyen terme, nous souhaiterions créer les conditions d'une jeunesse de la confiance, car c'est de là que tout part. Il faut réenchanter la jeunesse et lui donner confiance.

### **Marc KERRIEN**

Je représente l'Union nationale des Missions locales et préside moi-même les Missions locales de Bretagne. Le Contrat d'Engagement Jeune a été mis en place le 1<sup>er</sup> mars dernier et nous avons souligné quelques difficultés dans sa mise en œuvre, notamment du point de vue de son paiement. Nous déplorons que les moyens de paiement ne soient pas systématiquement mis en place parallèlement lors de la création de ce type d'allocation. Le président de la République en exercice a par ailleurs annoncé hier qu'il souhaitait, s'il était réélu, transformer Pôle Emploi en « France Travail », ce qui s'accompagnerait d'une territorialisation du service de l'emploi et de la formation. Nous attendons le détail de ces propositions.

### **Caroline CAILLEAU**

Je représente le CNAJEP, Comité national pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire. Je fais également partie d'ATD Quart Monde, qui travaille sur les besoins des jeunes en situation de précarité. Outre l'insertion sociale et professionnelle, nous aimerions travailler sur l'accès des jeunes au logement – thème sur lequel nous avons beaucoup travaillé avec des jeunes en situation de précarité. Nous aimerions également travailler sur l'emploi précaire des jeunes.

### **Frédérique ALEXANDRE-BAILLY**

Je suis la directrice générale de l'ONISEP. Il est nouveau que l'ONISEP fasse partie du COJ. Je m'en réjouis fortement. C'est sans doute une conséquence du rapprochement de la Jeunesse et de l'Education Nationale. Nous sommes encore trop imprégnés par une culture « Education Nationale » et cette participation au COJ va certainement nous faire du bien.

Nous souhaitons notamment toucher toute la jeunesse au travers du programme Avenir(s), en permettant aux jeunes, dès le collège, de réfléchir un peu plus sereinement à la construction de plusieurs voies d'avenir pour eux. Cela va se traduire notamment par une plateforme qui leur servira de fil rouge tout au long de la construction de leur parcours, et par des portfolios portables, jusqu'au « passeport compétences » du ministère du Travail. C'est un programme sur dix ans qui vient d'être officialisé sous l'égide de l'ANR (Agence Nationale de la Recherche).

### **Tommy VEYRAT, UNCLLAJ**

Je représente l'Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement et l'Autonomie des Jeunes (CLLAJ). Nous sommes plutôt ici pour travailler sur la question du logement. Le public jeune actuel va connaître l'une des pires crises du logement connu depuis des décennies car en tant que public fragile, les jeunes subissent ce type de crise avec encore plus de force. Lorsqu'il est question du parc social ou du parc privé, pour l'ensemble des gens, la situation est aujourd'hui catastrophique. Le bilan du quinquennat qui s'achève, en matière de logement, est catastrophique pour de nombreux publics et les réponses, en matière d'insertion, ne sont pas à la hauteur. Le Contrat d'Engagement Jeune, qui mise sur l'emploi d'abord, en constitue une nouvelle preuve alors qu'il existe parallèlement un plan pour le « logement d'abord », ce qui montre que l'on raisonne encore en silo.

### **Marion AUDREN, UNIJ**

Je suis chargée de développement numérique pour le Centre Information Jeunesse à Lyon et représente le réseau Information Jeunesse.

Nous souhaitons défendre l'enjeu de l'information des jeunes. Ceux-ci ont accès à une information instantanée via internet mais ils n'ont pas nécessairement le sentiment d'être bien informés et n'exercent pas toujours leurs droits. Nous aimerions donc insister sur cet effort d'accompagnement.

### **Sarah CLUGNAC-PAVLOVIC**

Je représente également le réseau Info Jeunes, au sein duquel je travaille du côté de Bordeaux. Je rejoins les propos de Marion : notre but est de renforcer la lisibilité et la visibilité des dispositifs de jeunesse afin de renforcer l'accès des jeunes aux droits.

### **Julie FRANCIOLI**

Je suis responsable du développement et de la communication chez Info Jeunes France, tête de réseau des centres d'information jeunesse. Nous sommes très heureux de poursuivre ce travail partenarial.

### **Audrey BANULS**

Je représente la Confédération Force Ouvrière. Ayant été nommée il y a quelques mois, je découvre le travail du COJ. Nous aimerions mettre l'accent sur l'accès au logement et l'insertion des jeunes.

### **Alice TALLON**

Je représente la Fédération des acteurs de la solidarité, réseau de lutte contre les exclusions qui rassemble environ 870 associations et plus de 2 800 établissements ayant pour objectifs communs d'accueillir, d'accompagner et d'héberger des publics en situation de précarité, dont des jeunes. C'est la première fois que nous sommes officiellement membres du COJ, comme l'a souligné Antoine, et nous en sommes très heureux.

Nous souhaiterions pouvoir étudier et analyser ensemble toute solution qui représenterait l'accès à un droit pour le public jeune en situation de précarité. L'insertion n'est pas seulement l'accès à un emploi, même si cet aspect est évidemment important. L'accompagnement global doit inclure l'accompagnement du public jeunesse vers l'accès au droit, le logement et l'hébergement ainsi que l'accès aux soins, en particulier en termes de santé mentale.

### **Jonathan TETAS**

Je représente la Fondation Apprentis d'Auteuil. Nous sommes très heureux également de devenir membres à part entière de la commission de l'insertion des jeunes du COJ. Nous aimerions continuer d'exercer en quelque sorte un rôle de vigie et d'analyse des politiques publiques à l'intention des jeunes. Nous accompagnons environ 30 000 jeunes par an. Le suivi des politiques publiques nous paraît indispensable et nous aimerions que les travaux de la commission éclairent en particulier la situation de la jeunesse ultramarine.

### **Antoine DULIN**

J'étais présent hier lors du lancement de votre plaidoyer. J'invite tous les membres de la commission à prendre connaissance de son contenu, car un certain nombre de dimensions de plaidoyer s'y retrouvent. Je suis frappé par la capacité de cette association à laisser la place à des jeunes pour témoigner de ce qu'ils vivent. Ce fut très marquant hier encore et cela a soulevé un souffle d'indignation qui ne pouvait que donner à tous de l'énergie pour s'atteler à ces enjeux et tenter d'améliorer les choses.

### **Jérémy FELLER, DGCS**

Je représente le Bureau des minimas sociaux au sein de la Direction générale de la Cohésion sociale. Je tenterai d'apporter mon éclairage sur ces aspects en particulier.

### **Laurine BRICARD, DGCS**

Je représente également la DGCS, au Bureau de la Protection de l'enfance. 2 % à 3 % des personnes vont vivre une mesure de placement au cours de leur minorité. Il existe à la fois des mesures de placement et des mesures de soutien éducatif, en proportions à peu près égales. Nous travaillons auprès d'un public pour lequel l'accès au droit s'avère très compliqué, du fait de l'absence de soutien familial. Nous aimerions travailler notamment sur la question du positionnement des institutions, car de nombreux jeunes n'ont personne sur qui compter, ce qui pose la question du relais que peuvent prendre les institutions de ce point de vue.

### **Antoine DULIN**

Je fais un petit clin d'œil aux administrations. Je vous remercie d'être présentes car il est extrêmement important que vous puissiez participer à nos travaux. Vous avez une obligation de neutralité qui rend parfois votre position délicate. La richesse de vos apports fait néanmoins avancer nos travaux comme nous l'avons constaté ces dernières années.

### **Julie SOULIER**

Je représente Pôle Emploi et plus particulièrement sa Direction des partenariats et de la territorialisation, qui est un partenaire du Contrat d'Engagement Jeune. D'après ce que je peux constater de mon point de vue, les choses se passent plutôt bien.

Nous ne pouvons travailler seuls pour l'emploi et nous serons particulièrement intéressés par la possibilité de travailler avec vous tous, car nous serons plus forts tous ensemble. Je serai donc curieuse de vous connaître et de prendre connaissance de votre parole et de vos besoins pour aller un peu plus loin ensemble.

**Cyrille COHAS-BOGEY**

Je représente le réseau E2C France (Ecoles de la 2<sup>ème</sup> Chance). Notre vocation est l'insertion sociale, professionnelle et citoyenne.

Beaucoup de choses ont été dites en termes de perspectives de travail. Le Contrat d'Engagement Jeune constitue pour nous un vrai sujet. Je crois que nous devons aussi rester attentifs à la mise en œuvre de la mesure relative à la formation des 16-18 ans.

**Rémi BORDET**

Je représente l'AFPA (Agence pour la Formation professionnelle pour Adultes). La présence au COJ n'est pas anodine à nos yeux car le public jeune constitue une part importante des publics que nous accueillons et formons tous les ans. Depuis dix-huit mois, nous sommes aussi acteurs du programme « Promo 16-18 » qui s'adresse plus particulièrement aux jeunes décrocheurs.

Nous sommes particulièrement intéressés par la façon dont nous examinons collectivement les compétences des uns ou des autres et dont nous travaillons pour faire en sorte que les jeunes accèdent davantage aux droits et notamment aux offres de service que nous portons les uns et les autres. Une réflexion pluridisciplinaire nous paraît pouvoir être particulièrement féconde de ce point de vue.

**Charles VIGER**

Je représente le Forum français de la Jeunesse, association qui regroupe des associations de jeunes, gérées et animées par des jeunes. L'intégration et l'insertion des jeunes dans la vie démocratique constitue l'une de nos priorités, aux plans national et européen.

**Julien VERMIGNON**

Je suis également représentant du Forum français de la Jeunesse. Nous regroupons notamment des associations de jeunes en milieu rural et la question des jeunes en périphérie constitue l'un de nos sujets importants de préoccupation. La simplification de l'accès aux droits nous paraît l'un des enjeux majeurs pour le mandat du COJ à venir.

**Alexandra WATIER**

Je suis présente ici en tant que personnalité qualifiée afin d'inclure de manière transversale dans les débats du COJ les questions environnementales, enjeux sur lesquels je travaille au quotidien. Je suis associée d'une société de conseil en transition écologique et travaille aux côtés d'élus au quotidien sur l'adaptation aux crises environnementales et climatiques ou la diminution de notre dépendance aux ressources épuisables.

La prise en compte dans la formation des métiers cohérents avec les enjeux d'avenir me semble un enjeu important. L'éco-anxiété est également de plus en plus prégnante parmi les jeunes, ce qui rejoint la question de la santé mentale qui a été citée. La question de la mobilité constitue un sujet d'acuité croissante également, car la voiture est souvent considérée comme un réflexe de base en matière de mobilité, ce qui nous paraît devoir être remis en question. Enfin, la question de l'insertion des jeunes dans les débats existentiels, sur les enjeux de changement, nous paraît constituer un enjeu démocratique primordial.

**Romain LECLERC**

Je représente l'UNHAJ, Union nationale pour l'Habitat des Jeunes (ex-Union des Foyers de jeunes travailleurs). Nous logeons 45 000 jeunes par an et aimerions que la commission s'intéresse en particulier à la question des ressources des jeunes. Nous militons pour l'augmentation de celles-ci, en particulier pour l'accès au logement et le Contrat d'Engagement Jeune pourrait constituer un vecteur de cette amélioration. Nous apportons la Garantie Jeunes (497 euros par mois) mais le montant de celle-ci est insuffisant pour parvenir à se loger.

Il y a un sujet dont nous n'avons pas parlé jusqu'à présent, les mineurs non accompagnés, qui représentent un quart des bénéficiaires des fonds dont nous gérons. Ceux-ci se retrouvent souvent sans droits et attendent parfois trois mois à un an pour obtenir un titre de séjour ou un récépissé des préfectures.

**Christophe JEAN**

Je représente l'Association nationale des directeurs de missions locales. Je succède dans ces fonctions à Annie Jeanne et j'espère que je serai à la hauteur. La question de l'accessibilité aux droits me paraît cruciale. Celle de la continuité des parcours doit aussi retenir toute notre attention, de même que celle des mobilités (quotidiennes ou à une échelle plus importante). Chaque fois que l'on monte un dispositif, on crée des exclusions vis-à-vis de celui-ci et nous devons y travailler. Ce problème va se faire jour pour le Contrat d'Engagement Jeune à n'en pas douter.

**Odile MENNETEAU**

Je représente le MEDEF, Mouvement des Entreprises de France. Merci pour ce tour de table extrêmement riche. Le MEDEF a créé une commission sur la jeunesse en sortie de Covid afin d'accompagner les jeunes et les entreprises. Nous sommes particulièrement intéressés par la question de l'attractivité des entreprises pour les jeunes et par le déploiement du Contrat d'Engagement Jeune, de sorte que les entreprises soient mobilisées et puissent prendre leur part pour remettre le pied de ces jeunes à l'étrier.

**François-Xavier POURCHET**

Je représente l'Etablissement Public d'Insertion Dans l'Emploi (EPIDE), dispositif intensif d'accompagnement des jeunes de 17 à 25 ans sur les plans professionnel et social, fondé sur un parcours citoyen et sur une offre globale vis-à-vis des jeunes. Ce sont des internats désormais ouverts sept jours sur sept. Nous avons appris du COJ et saluons l'élargissement de celui-ci. Nous élargissons parallèlement les publics accueillis à l'EPIDμE vers les jeunes de 17 ans les plus en précarité, qui ont besoin de rester le week-end. Ce principe est désormais acté par le contrat d'objectifs et de performance de l'EPIDE.

**Corinne PERRODIN**

Je représente la Directrice de la Protection Judiciaire de la JEUNESSE, qui porte une attention toute particulière à l'insertion de ses publics, lesquels cumulent souvent des difficultés évoquées durant ce tour de table, auxquelles s'ajoute une situation judiciaire témoignant de difficultés vis-à-vis du respect des règles et de la loi. L'objectif consistant à leur donner confiance dans un avenir possible prend une dimension toute particulière pour ces jeunes.

**Mathieu GARABEDIAN**

Je suis adjoint au maire de Villeurbanne, chargé des solidarités et des quartiers populaires. Je représente ici France Urbaine, l'association des grandes agglomérations de France. Nous souhaitons faire part au COJ des dispositifs qui fonctionnent bien ou moins bien au sein des collectivités membres de France Urbaine et travailler sur la méthode de déploiement des politiques publiques autour du principe d'un cadrage national décliné localement avec les communes et les agglomérations.

**Julie MAGUIM**

Je représente l'ADEPAPE (association départementale d'entraide pour les jeunes accueillis en protection de l'enfance) de l'Eure. Notre association vient en aide aux jeunes accueillis en maison d'enfance et rencontrant des difficultés d'ordre financier, social ou psychologique.

**Marie TRELLU-KANE**

Je suis présidente et fondatrice d'Unicités, partenaire privilégié de l'Agence du service civique des jeunes pour le déploiement de ce dispositif. Celui-ci accueille 10 000 jeunes chaque année, dont 38 % qui n'ont pas le bac. Si le service civique est perçu comme un levier d'engagement citoyen quelque peu élitiste, je puis témoigner du fait qu'il s'agit aussi d'un levier de remobilisation, d'insertion voire d'orientation pour de nombreux jeunes.

**Elisabeth LAVERNE**

Je représente la DJEPVA et Emmanuelle Pérès, qui ne pouvait être présente. Je suis chargée de mission au Bureau des politiques interministérielles de jeunes, qui se focalise notamment sur les thèmes de l'orientation, formation et l'insertion.

Nous essayons de faire prévaloir une approche globale, interministérielle et territoriale afin que les actions et les politiques publiques conduites soient complémentaires. Nous avons participé récemment aux travaux autour du Contrat d'Engagement Jeune afin de mieux mobiliser les actions liées à l'engagement et au déploiement du plan Mentorat (« un jeune, un mentor »).

## Intervention de Jean-Benoît DUJOL, Directeur de projet à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) sur le lancement du Contrat d'Engagement Jeune

---

### **Antoine DULIN**

Elisabeth Borne nous a saisis avec le souhait de prolonger les travaux du COJ, notamment pour travailler sur le suivi et l'évaluation du Contrat d'Engagement Jeune. Le COJ pourra livrer une première analyse du déploiement du Contrat d'Engagement Jeune et formuler toutes les pistes d'amélioration qui lui sembleraient utiles.

Notre commission pourra faire connaître sa réflexion sur les modalités d'implication des collectivités territoriales dans la mise en œuvre du Contrat d'Engagement Jeune. Le COJ est également invité à veiller à formuler des propositions opérationnelles pour de bonnes pratiques.

Je donne la parole Jean-Benoît Dujol, qui nous a rejoints par visioconférence.

### **Jean-Benoît DUJOL**

Bonjour à tous. Merci de m'accueillir. Je suis ravi d'avoir l'opportunité de vous dire quelques mots, à chaud, en quelque sorte, puisque le Contrat d'Engagement Jeune a été lancé il y a à peine quinze jours, le 1<sup>er</sup> mars.

Depuis un peu plus d'un an, nous avons travaillé à sa mise en œuvre au sein du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Il a changé plusieurs fois de dénomination mais notre ambition n'a guère varié : transformer de façon profonde la façon dont les jeunes gens privés d'emploi sont accompagnés dans leur insertion sur le marché du travail, avec pour objectif l'emploi durable. Nous n'avons pas travaillé en chambre : les acteurs du service public de l'emploi ont été associés de façon étroite à la conception du programme. Nous nous sommes aussi appuyés sur les travaux du COJ, qui a été un aiguillon puissant pour nous pousser à aller aussi loin que possible.

Le COJ était d'ailleurs représenté au sein du comité des parties prenantes que la ministre, Elisabeth Borne, a réuni à plusieurs reprises.

Je ne répéterai pas ce que constitue le Contrat d'Engagement Jeune. Nous avons voulu répondre à une problématique structurelle, le sur-risque de chômage des jeunes, et à une situation conjoncturelle, l'impact particulier subi par les jeunes en termes d'emploi et d'insertion dans le contexte de crise sanitaire. Grace aux mesures prises depuis 18 mois, le taux de chômage des jeunes a beaucoup baissé : au dernier trimestre 2021 il s'établit à 15,9 % ; c'est le plus bas niveau depuis quarante ans. Mais la situation reste préoccupante.

Le Contrat d'Engagement Jeune a constitué un chantier complexe, de grande envergure, avec de multiples ramifications (juridiques, informatiques, etc.). Les enjeux les plus importants relèvent de la logique métier, concernant les modalités d'accompagnement des jeunes vers l'emploi. Il a fallu, pour créer le Contrat d'Engagement Jeune, repenser toute l'offre de service de Pôle Emploi et des missions locales afin d'offrir aux jeunes une expérience entièrement nouvelle.

Il a été décidé de désigner un référent unique pour chaque jeune, dans le cadre d'une approche globale qui misera sur des parcours plus adaptés et un accompagnement de bout en bout, représentant 15 à 20 heures d'activité par semaine au minimum. Les parcours sont également construits sur une coopération plus forte entre les acteurs du service public de l'emploi et l'ensemble des acteurs et dispositifs de l'insertion professionnelle.

Ces changements très importants ont été soigneusement préparés par Pôle Emploi et les missions locales. La qualité d'exécution est cruciale et les questions opérationnelles sont au cœur de nos travaux depuis le début de l'année : il a fallu recruter de nouveaux conseillers, concevoir de nouveaux outils, mettre en place des partenariats avec tous les acteurs de l'écosystème et mobiliser l'ensemble de la chaîne managériale. Le dispositif a été lancé le 1<sup>er</sup> mars dans de bonnes conditions. Le Contrat d'Engagement Jeune a aussi une dimension interministérielle et a fait l'objet d'une campagne nationale de communication pour convaincre les jeunes d'entrer dans le dispositif.

Depuis le début du mois de mars, plusieurs dizaines de milliers de jeunes ont déjà conclu un Contrat d'Engagement Jeune. Nous n'avons pas d'objectif chiffré car tous les jeunes peuvent y prétendre : le CEJ est un droit ouvert. Cette trajectoire de montée en charge est cependant cohérente avec ce que nous pouvions imaginer.

Nous continuons d'approfondir les sujets autour du Contrat d'Engagement Jeune. Deux développements importants ont eu lieu cette semaine. Nous avons instauré hier un lien, via un appel à projets, entre le Contrat d'Engagement Jeune et le service civique avec la volonté de mieux positionner celui-ci au sein du CEJ. Un autre aboutissement est sur le point de voir le jour, en forme de déclinaison sectorielle concernant le Contrat d'Engagement Jeune « Jeunes en rupture ». Une partie de la jeunesse est fortement précarisée et cumule les difficultés de tous ordres, ce qui exige un traitement particulier. Nous souhaitons inclure ces jeunes dans le Contrat d'Engagement Jeune et adapter certaines caractéristiques du CEJ avec le concours des missions locales et des acteurs associatifs, notamment, pour nous aider à prendre en charge ce public. Nous travaillons à des appels à projets qui devraient pouvoir être publiés dans les prochaines semaines de façon à disposer dans mois qui viennent d'une offre de service dédiée dans le cadre du Contrat d'Engagement Jeune.

D'une façon générale, il a fallu, dans la dernière ligne droite, prioriser les éléments indispensables au détriment parfois de certaines caractéristiques importantes du Contrat d'Engagement Jeune. Nous entrons dans une phase d'approfondissement et d'amélioration continue du service afin d'atteindre les objectifs fixés, c'est-à-dire accompagner le plus grand nombre de jeunes privés d'emploi et/ou de qualification, jusqu'à leur insertion et la stabilisation de leur situation professionnelle. Nous avons un tableau de bord qui va permettre de décrire les bénéficiaires, mesurer le degré de mobilisation de l'offre de service par les opérateurs et à terme mesurer le retour à l'emploi des bénéficiaires.

Il existe aussi un enjeu d'évaluation et le COJ aura un rôle important à jouer de ce point de vue. Nous travaillons avec la DARES afin de mettre au point une stratégie d'évaluation quantitative et qualitative qui donnera certainement lieu à des appels à projets afin de bénéficier du concours du monde de la recherche. Nous avons aussi besoin d'un lieu de discussion, de synthèse et d'enrichissement de ces analyses afin de tirer tous les enseignements des données qui seront recueillies au fur et à mesure sur le Contrat d'Engagement Jeune. Cela doit permettre d'orienter les choses, le cas échéant, pour rester en phase avec nos objectifs. Le COJ doit pouvoir jouer ce rôle.

**Antoine DULIN**

Merci Jean-Benoît. Il nous reste quelques minutes pour recueillir de premières réactions.

**Marc KERRIEN**

Nous avons des difficultés de paiement avec l'ASP, en particulier pour des jeunes qui sont déjà dans le périmètre des missions locales. Le 1<sup>er</sup> mars, nous les avons transférés dans le Contrat d'Engagement Jeune et le paiement ne s'effectue pas comme prévu.

Par ailleurs, nous sommes obligés de stocker des documents pour tous les jeunes entrant en Contrat d'Engagement Jeune, ce qui représente des volumes considérables de papier alors que les outils actuels devraient permettre de s'affranchir de cette contrainte.

**Jonathan TETAS**

Une communication est-elle prévue afin d'indiquer qui fait quoi à l'ensemble des structures concourant à l'insertion ?

Une difficulté est-elle rencontrée, par ailleurs, du point de vue de la mise en place de gouvernances locales dans les départements ?

**Cyrille COHAS-BOGEY**

J'aimerais savoir si un « questions-réponses » détaillé de la DGEFP nous parviendra dans les semaines à venir.

**Tommy VEYRAT**

Nous avons beaucoup moins de visibilité car les associations mobilisées sur le volet CEJ « Jeunes en rupture » ne sont pas celles avec lesquelles nous avons l'habitude de travailler. Nous aimerions avoir quelques informations sur ce volet (calendrier, modalités, etc.).

**Christophe JEAN**

Se pose la question des 25-29 ans reconnus travailleurs handicapés. Est-il envisagé de délivrer un agrément des Cap Emploi pour ce public ?

Nous avons commencé à accompagner les jeunes mais n'avons pas de visibilité sur nos conventions annuelles (nombre de jeunes, profils, moyens, etc.). Nous attendons ces conventionnements.

**Jean-Benoît DUJOL**

S'agissant de la gouvernance locale, la ministre a écrit aux préfets en février dernier en leur demandant de réunir l'ensemble des parties prenantes de façon à préfigurer cette gouvernance, qui est également décrite dans l'instruction ministérielle. Il y a une gouvernance « technique » entre l'Etat et les opérateurs mais surtout une gouvernance stratégique avec l'ensemble des porteurs de solutions et la société civile d'une façon générale. Il existe une forte demande de mise en place de cette gouvernance dans les semaines et mois qui viennent, d'autant plus que le dispositif est partenarial et ne peut fonctionner que si l'ensemble des parties prenantes s'entendent quant à la mise en œuvre du programme. Cette gouvernance territoriale ne constitue donc pas une coquetterie : c'est une condition pour que le dispositif soit mis en œuvre « sans couture », conformément à l'un de ses principes de départ.

J'entends les problématiques de stockage de documents.

En ce qui concerne la qualité du service, nous verrons comment les choses se passent. Nous avons tenté d'améliorer la situation en termes de dématérialisation, par exemple pour les moyens de preuve vis-à-vis de l'ASP. Les demandes de paiement sont désormais signées de façon électronique vis-à-vis de l'ASP. Le 23 mars, l'initialisation des dossiers doit aussi être dématérialisée. Le dispositif de paiement prévoit trois ou quatre vagues de paiement par mois, au sein de l'ASP, pour davantage de réactivité. Nous devrions donc franchir un cap, en termes de services, vis-à-vis des missions locales et des jeunes eux-mêmes à la faveur du Contrat d'Engagement Jeune.

Nous avons diffusé un « questions-réponses » à la fin du mois de février, suite à plusieurs réunions de travail. Nous enrichirons ces documents au fur et à mesure et les diffuserons.

En ce qui concerne les Cap Emploi, les travailleurs reconnus handicapés ont vocation à bénéficier du Contrat d'Engagement Jeune. Ils peuvent y accéder via Pôle Emploi ou à travers les missions locales. A ce stade, les Cap Emploi ne font pas partie des opérateurs du Contrat d'Engagement Jeune : ils y apportent cependant leur concours *via* Pôle Emploi.

### **Antoine DULIN**

Je vous propose que soient partagées avec Naouel et moi-même les remontées que vous souhaiteriez transmettre à la DGEFP à la suite de cette présentation, qu'il s'agisse d'enjeux de très court terme sur lesquels vous avez besoin de réponses ou de questions à moyen terme.

# Présentation de l'ouvrage « Jeunesses, d'une crise à l'autre » par Yaëlle AMSELLEM-MAINGUY, Chargée d'études et de recherche à l'INJEP

---

## **Antoine DULIN**

Nous accueillons en visioconférence Yaëlle Amsellem-Mainguy, qui a coordonné l'excellent livre « Jeunes, d'une crise à l'autre ». J'ai demandé à Yaëlle de nous présenter ce travail et certaines de ses pistes de recherche pour enrichir les travaux du COJ.

## **Yaëlle AMSELLEM-MAINGUY**

Merci pour votre invitation et de me donner l'occasion de présenter cet ouvrage.

L'idée de celui-ci est née il y a un an de la volonté d'élaborer un ouvrage collectif piloté par l'INJEP en tant qu'observatoire de la jeunesse et des politiques en direction des jeunes, à partir de l'intuition selon laquelle les effets de la crise sanitaire sont plus structurels que ce qui a souvent été dit. Avec Laurent Lardeux, nous avons constitué un groupe de travail avec des chercheurs et chercheuses qui ont travaillé, comme nous, durant la crise sanitaire, sur la question du Covid et des inégalités, en creusant les thèmes de réflexion à propos de la jeunesse. L'ouvrage comprend huit chapitres qui reposent sur différentes approches et méthodes de travail (statistiques, enquêtes de terrain, entretiens...). Nous avons aussi tenu inclure la parole des jeunes.

Il aborde de très nombreuses thématiques :

- les apports et limites de l'analyse uniquement intergénérationnelle ;
- les enjeux et l'accès des jeunes aux revenus minimaux en France (avec le RSA) ;
- les jeunes et leur rapport à l'Etat, en lien notamment avec les règles sanitaires ;
- les incidences des difficultés en matière de logement ;
- les enjeux liés à la santé mentale et leur impact sur la jeunesse ;
- la situation des étudiant·es plus spécifiquement ;
- le statut migratoire et les effets de la pandémie en termes d'inégalités ;
- les jeunes ruraux et la manière dont la limitation des ressources sociales a eu des impacts spécifiques durant la crise sanitaire).

La présentation de l'ouvrage sera effectuée la semaine prochaine à Sciences Po et vous êtes toutes et tous les bienvenus naturellement.

La précarité de la jeunesse est structurelle mais elle se trouve accentuée par les crises conjoncturelles telles que la crise sanitaire. Les travaux menés montrent bien une exacerbation des inégalités : les ressources et situations privilégiées ont pu être renforcées par des contextes familiaux (logement, hébergement) tandis que, pour d'autres, le Covid a été synonyme d'une plongée dans l'enfer dont ils et elles ne sont pas encore sortis.

Nous montrons aussi pourquoi les jeunes se sont retrouvés en situation de plus grande vulnérabilité par rapport aux autres catégories d'âge : pourquoi parle-t-on de précarité de la jeunesse, au-delà d'images emblématiques largement diffusées dans les médias (images de files d'attente devant des banques alimentaires par exemple) ? Pourquoi les inégalités se creusent-elles entre les générations ? Nous observons que pour certains jeunes, c'est l'entrée dans la vie professionnelle (largement conditionnée en France par les diplômes mais aussi par les premières entrées en carrière) qui va déterminer les conditions d'entrée sur le marché du travail, créant des difficultés durables ou reportant l'accès à l'indépendance économique et à l'autonomie résidentielle.

Nos travaux mettent en lumière les enjeux de cohabitation et décohabitation et rendent compte des effets du mal-logement pour une partie de la jeunesse, tandis qu'une autre partie de celle-ci a pu bénéficier de conditions beaucoup plus favorables du fait d'espaces familiaux qui leur ont permis de tirer parti des périodes de confinement.

Du côté de l'emploi, on le sait, les jeunes s'avèrent extrêmement dépendant des emplois disponibles, lesquels sont souvent précaires, à temps partiel ou fractionné. En période de crise, les jeunes sont les premiers concernés par les effets de chômage et de reprise mais ceux-ci ne doivent pas masquer les conditions de travail et d'emploi qui vont, là aussi, fractionner les jeunes entre eux.

La crise a fait ressurgir des questions sur les enjeux de l'auto-entrepreneuriat, qui a montré ses limites car un certain nombre de jeunes n'ont pu maintenir leur activité durant cette période. Parallèlement, une partie de la jeunesse n'avait pas du tout accès au télétravail, du fait d'emplois ne permettant pas ce mode d'organisation mais faisant partie des emplois les plus précaires.

Même si ce n'est pas abordé dans l'ouvrage, soulignons ici que la France ultramarine s'est aussi trouvée confrontée à des enjeux importants dans le contexte de crise sanitaire et plus largement depuis la crise économique de 2008.

Avec Laurent Lardeux, sociologue donc à l'Injep et co-coordonateur de l'ouvrage, nous souhaitons prendre en considération, dans le temps long, les effets de la crise sanitaire du point de vue des inégalités entre les générations et parmi les jeunes, en pointant notamment ses effets en termes de santé mentale et en tentant de comprendre pourquoi certains jeunes ont été plus affectés que d'autres du fait de la succession des confinements, qui a ramené chacun(e) à des impossibilités.

Il ne s'agit donc pas de dresser un portrait « noir » de la jeunesse. Cette tentative d'état des lieux ne se veut aucunement misérabiliste : il s'agit de rendre compte de la situation des jeunes, de leur contexte de vie et de montrer la porosité avec les ressources familiales, qui contribuent largement aux inégalités entre les jeunes.

### **Antoine DULIN**

Merci beaucoup Yaëlle.

Il serait très intéressant que certains des chercheurs ayant contribué à votre ouvrage puissent éclairer, lors de prochaines séances de travail de la commission, les thèmes sur lesquels ils ont travaillé.

### **François-Xavier POURCHET**

Nous avons réalisé avec l'Ifop une enquête d'impact sur la trajectoire des jeunes sortis de notre dispositif. Nous avons à votre disposition des documents qui livrent des enseignements très intéressants concernant plus de 1 000 jeunes qui ont été interrogés.

**Yaëlle AMSELLEM-MAINGUY**

Merci. Nous serons très intéressés par ces données. Il est à noter que du point de vue des jeunes, la pandémie a duré trois ans car elle s'est étalée sur trois années scolaires.

**Antoine DULIN**

Tu as raison de le préciser. Il faut aussi souligner la richesse de l'INJEP et de son observatoire de la jeunesse, dont les moyens peuvent être fragilisés lors de chaque quinquennat. L'atout que constituent ces moyens de recherche fait partie de nos plaidoyers, d'autant plus que l'INJEP a joué un rôle pionnier en matière de recherche sur ces thématiques. Je pense également au CEREQ et à la DARES dans le même esprit.

**Yaëlle AMSELLEM-MAINGUY**

Nous nous tenons à la disposition du COJ pour des focus thématiques. Merci à vous.

## Suite des travaux de la commission et conclusion

---

### Antoine DULIN

Dans notre plan de travail figure, à court terme, le Contrat d'Engagement Jeune. Nous ne devons pas sous-estimer la force qu'a eue le COJ dans l'écriture de cette politique. On peut être déçu de ne pas être allé aussi loin qu'on le souhaitait. Des pas ont été faits. Ils sont précieux. La crise sanitaire nous a – malheureusement – aidés, comme le montrent les travaux de recherche, à mettre en avant un certain nombre de sujets qui restaient dans l'ombre des débats publics.

Nous pouvons, y compris vis-à-vis de Jean-Benoît Dujol, faire avancer ces politiques publiques. La ministre sait que son mandat va prendre fin dans quelques semaines. Si elle nous saisit, c'est dans le souci d'une continuité du travail réalisé. J'ai été pénible et je continuerai de l'être, à propos d'enjeux qui me semblent fondamentaux, pour faire entendre la voix des jeunes et défendre ces politiques publiques. Je tiens donc à ce que le COJ soit aussi performant qu'il le fut ces derniers mois, dans le suivi au quotidien de la mise en œuvre du Contrat d'Engagement Jeune. Des choses ont avancé grâce aux travaux du COJ, y compris dans les décrets et instructions qui ont été publiés.

N'hésitez pas à nous alerter si vous constatez des dysfonctionnements dans la mise en œuvre du Contrat d'Engagement Jeune dans la période complexe qui s'ouvre, même si l'administration va assurer la continuité de son travail. J'aimerais notamment que vous soyez à l'écoute d'échos positifs de vos différents réseaux quant à la mise en place d'une gouvernance locale du Contrat d'Engagement Jeune, car tel est bien l'un des objectifs de l'approche qui a été décidée.

L'enjeu est de pouvoir travailler sur un premier document de façon à alerter le futur ministre du Travail en juin ou juillet prochain. Nous consoliderons ensuite notre travail au fur et à mesure.

Il y a de nombreux autres sujets que vous avez évoqués, tous très importants. J'identifie des continuités notamment sur la suite de l'obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans. Les travaux de nos précédentes réunions ont largement abordé cet aspect. N'hésitez pas à vous y référer.

Nous avons travaillé sur la question des mobilités au sein du COJ il y a deux ans, ce qui fait écho au travail mené par Marie sur les « grands défis » auxquels la jeunesse est confrontée.

Je vois quelques sujets sur lesquels nous pourrions lancer des travaux dans les mois à venir :

- l'accès des jeunes au logement, qui renvoie à des besoins de long terme (construction de nouveaux logements) et à des problèmes plus immédiats (accès au logement, solvabilité) ;
- la santé et notamment la santé mentale ;
- l'accès aux soins (avec un objectif auquel je tiens, à savoir l'automatisme de l'accès à la complémentaire santé solidaire pour les jeunes inclus dans le CEJ) ;
- la question des jeunes en périphérie (quartiers de politique de la ville, outremer) ;
- des thèmes plus spécifiques tels que les jeunes ruraux (même si ce sujet a fait l'objet de travaux relativement récents du CESE), les jeunes ultramarins (thème peu exploré jusqu'à présent) ou les jeunes migrants et réfugiés.

Le COJ repose sur une petite équipe, heureusement très mobilisée. Les contributions de chacun peuvent nous permettre de gagner en efficacité.

Merci à tous. Nous vous communiquerons rapidement une proposition de date pour la prochaine réunion de la commission.

*La séance est levée à 12 heures 45.*